

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 182-04 ET 288

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 182-04 modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement

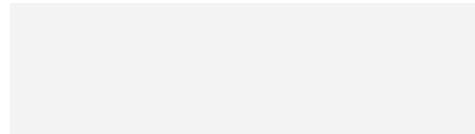
Adoption par le conseil : 16 juin 2015

Règlement 288 décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Marcheterre et ses branches

Adoption par le conseil : 16 juin 2015

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 19 juin 2015.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier